



Ordonnance de télécom CRTC 2016-490

Version PDF

Référence : 2016-467 et 2016-469

Ottawa, le 20 décembre 2016

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 500 (Aliant Telecom) Modification au Tarif général – Service Centrex IP et service 9-1-1 provincial évolué	14 novembre 2016	1 ^{er} décembre 2016
Bell Canada	AMT 7516 Modification au Tarif général – Service de voix IP hébergé	10 novembre 2016	29 novembre 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale